

Charte informatique

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège. Elle précise les droits et obligations que le collège et les différents utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs. Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Education Nationale.

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans son établissement.

Respect du matériel

Le matériel informatique est fragile, il faut donc le manipuler avec précaution et en respectant des règles ou procédures. Exemple : ne pas effacer des fichiers en dehors de ceux qui se trouvent dans le répertoire personnel, ne pas modifier les attributs des fichiers (sauf activités pédagogiques prévues) :

- fermer correctement les logiciels qui ont été utilisés,
- éteindre correctement les ordinateurs (unité centrale, écran) suite aux directives données,
- avoir un comportement correct dans la salle et sur le poste informatique et respecter la propreté de l'espace de travail,
- ne pas débrancher de périphérique (souris, casque, ...) sans autorisation,
- ne pas déplacer les tapis de souris et à la fin de la séance, retourner celles-ci ou les placer dans le support prévu,
- signaler tout problème rencontré soit à la personne encadrant la séance (élève) soit en le notant sur le cahier de suivi pour en informer les différents collègues et les responsables de site (adultes),
- ne pas imprimer sans autorisation (élèves).

Respect de la législation

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation, l'injure,
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques,
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'auteur (extrait musical ou littéraire, photographie,...) en violation des droits de l'auteur ou de toute personne titulaire de ces droits sans leur autorisation,
 - les copies de logiciels commerciaux (sauf copie de sauvegarde),
 - la contrefaçon.

Usages du réseau Internet

L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale.

Sont interdits la consultation :

- des sites à caractère pornographique ou choquant,
- des sites présentant toute forme d'apologie (crime raciste, négationnisme, crime de guerre...),
- des sites appelant à la haine raciale,
- des sites à usage commercial,
- et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur (drogue, violences...).

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par eux ne peut se faire que sous la responsabilité d'un adulte.

Les documents diffusés sur et par Internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- respect de la loi sur les informations nominatives,
- respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale,
- toute forme de provocation et de haine raciale est interdite,
- le nom de famille et l'image des personnes ne doivent pas figurer sur les pages Web si le(s) responsable(s) manifeste(nt) leur refus (courrier à adresser à M. Le Principal dans ce cas),
- respect du code de la propriété intellectuelle (*tous les documents doivent être diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur*).

Rem : Pour les documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs Internet, il faut apporter une mention spéciale : « Ce document est issu de l'Internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer ».

Le Chef d'établissement est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer les membres de l'équipe éducative de la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, de leurs auteurs.

Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à n'utiliser l'outil informatique que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. En particulier il s'engage à :

- respecter la législation en vigueur (lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, de la propriété littéraire et artistique...),
- respecter le matériel, le manipuler avec précaution et en respectant les procédures d'usage,
- respecter les consignes liées à l'utilisation du matériel, du site informatique et des visites de sites Internet (surfer),
- respecter les consignes d'utilisation des logiciels, programmes ou navigation liées à l'activité demandée,
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer le réseau,
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres),
- ne pas insérer de disquette, CD, DVD, clé USB ou carte mémoire sans l'accord de l'adulte encadrant l'activité,
- ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement,
- ne pas modifier la configuration des machines ni connecter ou déconnecter de matériel sans autorisation,
- ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement,
- ne pas effectuer de copies de logiciels, CD ou DVD commerciaux,
- ne pas utiliser l'outil informatique pour discuter «chater» -MSN- (sauf en cas d'activité bien spécifique et encadrée),
- chercher à limiter les impressions, elles ne se font qu'avec l'accord et sous le contrôle de l'adulte encadrant l'activité.

L'utilisateur accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour effectuer le suivi lié à l'utilisation de son réseau, prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à l'objectif pédagogique et éducatif.

Contrôles

Le collège se réserve :

- le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu illicite,
- la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs,
- la possibilité de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Sanctions

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par celle-ci pourra donner lieu à :

- une limitation ou à une suppression de l'accès aux services,
- aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur.

Les responsables informatiques,

Le Chef d'établissement,

M. BAZIN

L. DEPRES

C. FOVEAU

A. KASSIR

P. SENECAIL

✕-----

Je soussigné,, responsable de l'élève,
de la classe de déclare avoir lu et approuvé la Charte informatique du collège Jean Rostand

Fait à, le.....

Signature de l'élève,

Signatures des responsables,